

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **PC-2786-15-PD1** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN DE L'ADAPTER AU CODE VILLAGEOIS ET EN CE QUI A TRAIT À LA CAPACITÉ D'UN BÂTIMENT RELATIVEMENT AUX CASES DE STATIONNEMENT DISPONIBLES.

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement PC-2786-15-PD1 modifiant le règlement de construction numéro PC-2786.

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Me Jean-Denis Jacob, greffier pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le 3 octobre 2017, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, un projet de règlement PC-2786-15-PD1 modifiant le Règlement de construction PC-2786 de la Ville de Pointe-Claire afin de l'adapter au Code villageois et en ce qui a trait à la capacité d'un bâtiment relativement aux cases de stationnement disponibles.
2. Le **12 février 2018**, à 19h30 ou dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Ville de Pointe-Claire, sis au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement vise toutes les zones Cv situées sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire.
6. Le projet de règlement, ainsi qu'une illustration des zones, peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de la Ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, de 8h30 à midi et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

Me Jean-Denis Jacob  
Greffier / City Clerk

**PUBLIC NOTICE**  
**PUBLIC CONSULTATION MEETING**

DRAFT BY-LAW NUMBER **PC-2786-15-PD1** AMENDING CONSTRUCTION BY-LAW PC-2786 OF THE CITY OF POINTE-CLAIRE IN ORDER TO ADAPT IT TO THE VILLAGE CODE AND WITH RESPECT TO THE CAPACITY OF A BUILDING REGARDING AVAILABLE PARKING SPACES

To all persons interested in draft by-law PC-2786-15-PD1, amending Construction By-law PC-2786.

Public notice is hereby given by the undersigned, M<sup>e</sup> Jean-Denis Jacob, City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On October 3, 2017, the Pointe-Claire City Council adopted, by resolution, draft by-law PC-2786-15-PD1 amending the Construction By-law PC-2786 of the City of Pointe-Claire to adapt it to the Village Code and with respect to the capacity of a building regarding available parking spaces.
2. On **February 12<sup>th</sup>, 2018**, at 7:30 p.m. or as soon as possible thereafter, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or any other person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. The provisions of this draft by-law are not subject to approval by way of referendum.
5. The draft by-law concerns all Cv zones located territory of the City of Pointe-Claire.
6. The draft by-law, as well as an illustration of the zones, are available for consultation at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from 8:30 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., Monday to Friday, with the exception of holidays.

Given in Pointe-Claire, this 24<sup>th</sup> day of January 2018.

Me Jean-Denis Jacob  
Greffier / City Clerk